



Mairie de Combs-la-Ville
Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : **ANIMATEUR PERISCOLAIRE VOLANT CONTRACTUEL**

DIRECTION : ACTION EDUCATIVE
SERVICE : ENFANCE

I – DESCRIPTION DU POSTE

Missions principales :

- Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants âgés de 3 à 11 ans.
- Participer activement à l'animation et l'encadrement des enfants pendant la pause méridienne (11h30/13h30), en soirée (16h30/18h30) et le mercredi.
- Entretien de bonnes relations avec les familles et les partenaires.

Place dans l'organigramme

Au sein d'une équipe d'animateurs, placée sous l'autorité directe du responsable de la structure concernée.

Activités principales

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique avec le directeur de l'accueil de loisirs, ce qui implique d'avoir une bonne connaissance des modes de fonctionnement du centre : règles de vie, consignes de sécurité, rythmes de vie de l'enfant (réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale).
- Approfondir ses connaissances sur les différentes étapes de l'évolution de l'enfant.
- Orienter et aider l'enfant à acquérir sa propre autonomie.

II – PROFIL DE POSTE

Connaissances théoriques et pratiques :

- Expérience de l'animation auprès des enfants de 3 à 12 ans.
- BAFA exigé (ou équivalent).

Savoir-faire

- Très bonne capacité d'adaptation.
- Organisé, rigoureux.
- Autonomie et initiative.

Savoir être

- Etre disponible et ponctuel.
- Etre respectueux.
- Sens du travail en équipe.
- Dynamique et motivé.
- Etre à l'écoute.

III – LES CONTRAINTES SPECIFIQUES DU POSTE

Disposer d'un mode de transport autonome.
Mobilité selon les besoins au sein des structures.

IV – NIVEAU DE RECRUTEMENT (grade)

Agent de catégorie C.

V – CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVANTAGES LOCAUX

CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'1 AN RENOUEVABLE

Temps de travail : 827 h annualisées (50%)

RTT : 24h30

Congés : 16 j

Régime indemnitaire : NBI OUI NON

Adhésion au CNAS

Protection sociale complémentaire (garantie maintien de salaire) = adhésion possible au contrat collectif SMACL

Prime annuelle.

Véhicule : non

La présente fiche de poste est susceptible d'évolutions selon nécessités (missions et conditions de travail).

Poste à pourvoir au plus tôt

**Une lettre de candidature et un CV sont à adresser le plus rapidement possible
à l'attention de Monsieur le Maire
Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville
77380 COMBS LA VILLE
contact@mairie-combs-la-ville.fr**